

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Chésereux du jeudi 22 septembre 2005

Présidence : M. Philippe Pellegrin, Président

Membres présents :	38
Membres excusés :	6
Membres absents :	0
Total membres assermentés :	44

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal du 23 juin 2005
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis No 64/2005 : Arrêté d'imposition pour l'année 2006
4. Préavis No 65/2005 : Modération de trafic « Route de Chiblins ». Demande de crédit d'investissement
5. Préavis No 66/2005 : Réfection de la « Route de la Florettaz et élargissement du cheminement piétonnier ». Demande de crédit d'investissement
6. Préavis No 63/2005 : STEP et Déchetterie de Gingins-Chésereux - Agrandissement du pont sur l'Asse et pose d'un portail automatique. Demande de crédit d'investissement
7. Propositions individuelles.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal du 23 juin 2005**

Roland Oppliger remarque que l'une de ses questions, ainsi que la réponse du syndic n'a pas été relevée.

Sera ajouté au procès-verbal : p. 5, point 6, question de Roland Oppliger :

Roland Oppliger souhaite en outre savoir à quel endroit est prévu l'accès de la zone artisanale bordant la route de la Florettaz.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que l'accès à la zone est situé au premier tiers de la parcelle, avant le mur de soutènement projeté.*

Vote : le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

### **2. Communications de la Municipalité**

Jacques Ansermet, Syndic :

- Le plan directeur communal a été envoyé début juillet au service de l'aménagement du territoire pour examen préalable. Le plan directeur cantonal et le plan directeur localisé de la région sont également en phase d'examen et ne vont pas exactement dans le même sens que le plan directeur communal. Ils sont plus restrictifs.

- Rappel de la séance d'information sur la sécurité le 29 septembre à 20 h, sur le concept de la surveillance mutuelle des habitations, le but étant de lutter contre le brigandage et autres vols.
- La cabane à l'aire de pique-nique est en construction et se fait en deux phases. Un pré montage complet a eu lieu à côté de l'endroit prévu, puis démontage du tout; l'assemblage final est maintenant en court à l'emplacement définitif. Différentes photos du chantier nous sont présentées.
- La surface de la zone de protection de la faune a été fortement réduite. En conséquence, les surveillants risquent d'être beaucoup plus sévères.
- Une équipe de squatters occupe la ferme du Vieux Crêt. La Municipalité ne peut que le constater : des conseils ont été demandés à la Ville de Nyon, qui connaît mieux ce genre de problèmes. Les propriétaires font ce qu'ils peuvent pour régulariser cette situation.
- Télésiège du massif de la Dôle : suppression de la station intermédiaire. Celle-ci n'était économiquement pas défendable. Télé-Dôle a pu acheter une dameuse, ce qui permet de régulariser la couche de neige jusqu'en bas et, par conséquent d'allonger au maximum la saison.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Concernant le carrefour de la laiterie, il avait été convenu lors du dernier conseil communal que la commission ad hoc serait associée aux séances de travail. La première a eu lieu avec l'urbaniste et l'ingénieur. Le projet fini est montré à l'écran. : la Rte de la Poste est en zone 30 km/h, les places de parc le long du mur « Ansermet » ont disparu au profit d'une solution plus judicieuse, à savoir arrêter le pavage vers le local des pompiers et créer une bande de verdure. Toutes les remarques ont été prises en compte. Afin de préparer le terrain, l'ancienne laiterie serait détruite à la deuxième quinzaine d'octobre.
- Concernant la route de la Florettaz, le gros débat portait sur le maintien de la haie sur une distance de 15-20 m. Le nouveau projet intègre l'amendement, le trottoir sur 1.5 m et une largeur de chaussée de 5 m depuis la sortie du carrefour de la laiterie jusqu'à la jonction avec celle qui descend du cimetière. D'autre part, la création d'une petite chicane avant le cimetière freinera le trafic.
- Concernant le carrefour Grens-Chiblines, la raison du retard provient de la commande des bordures. L'Entreprise Camandonna est victime de la période de vacances du secteur du bâtiment, ce qui rallonge les délais.
- Le poids public était un casse tête, (parking sauvage, etc.). Il a été décidé de poser des potelets reliés par des chaînes. Ceci permettra aux ayant droit de pouvoir accéder au poids public en tout temps.
- Zones 30 km/h : le projet n'est pas encore définitif. Des mesures de vitesse ont eu lieu et sont acceptables. Le dossier qui part à Lausanne mentionnera uniquement la signalisation des zones.

Georgette Ansermet, Municipale :

- Le décompte final pour la passerelle de l'Asse est de 32.176.35 FR, soit un gain de l'ordre de 800 FR sur les 33000.00 FR budgétés.

Jacques Ansermet, Syndic, informe l'assemblée sur la tenue des élections Communales au printemps 2006. Les listes doivent être déposées le 23 janvier au plus tard et le temps est court

pour faire campagne. Il souhaite faire partager à l'assemblée les intentions de chacun des membres de la Municipalité.

Jacques Ansermet, Syndic, se représente pour une nouvelle législature : la chose publique l'intéresse toujours. Il se rend compte que la Commune de Chésereux est bien représentée au niveau régional et que nous y avons une carte à jouer. Il est important de défendre nos intérêts avec nos voisins directs, les projets de fusion étant de plus en plus à l'ordre du jour.

Robert Jaquinet, Municipal, ne se représentera pas. Il a été municipal 20 ans et 6 mois, a beaucoup donné et a pu accomplir énormément de projets durant toutes ces législatures. Il désire laisser la place à un jeune, auquel il souhaite beaucoup de plaisir dans sa tâche.

Hélène Lasser, Municipale, désire se représenter si les concitoyens de Chésereux le veulent bien.

Christian Pierrehumbert, Municipal, a trouvé sa fonction de municipal enrichissante, malgré la difficulté de concilier parfois le travail, la fonction publique, la vie de famille et les loisirs. Il rappelle que beaucoup de projets ont pu être menés à bout, principalement par le fait que la commune jouit d'une situation financière aisée. La législature 2006-2011 sera relativement ardue, car de nouveaux paramètres seront dictés par le canton et il faudra les maîtriser. Il se sent prêt à affronter ces nouvelles difficultés si les citoyens de Chésereux le souhaitent.

Georgette Ansermet pense que 4 ans et demi est peu de temps pour apprendre à se familiariser avec les dossiers et elle se sent également prête à continuer une législature étant particulièrement intéressée par les questions des améliorations foncières.

### **3. Préavis no 64/2005 : Arrêté d'imposition 2006**

En préambule, Jacques Ansermet, Syndic, annonce un paramètre important pour ce préavis. Ayant reçu le matin même de la part du Canton le mode de calcul définitif concernant la péréquation, il constate que la facture présente une différence de 550'000 FR en notre faveur. Par conséquent, le déficit qui avait été annoncé pour 2006 se transformera, selon toute vraisemblance, en un exercice équilibré. Pour l'année 2007 les simulations sont un peu moins bonnes, mais restent positives.

Patrick Addor relève que cette donnée était inconnue de la commission de gestion et que, par conséquent, le rapport est quelque peu décalé avec cette nouvelle réalité.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle que la nouvelle loi sur la péréquation votée par le Grand Conseil est soumise à référendum. L'éventualité qu'un « gros » contribuable quitte la Commune, ce qui nous obligerait à payer encore après son départ, n'existe plus. En effet, la taxation est maintenant post-numerendo. C'est un élément nouveau : le risque lié au départ d'un contribuable est un risque de trésorerie uniquement. La loi est plus juste.

Pas de remarques ou questions.

**Vote : le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention.**

### **4. Préavis No 65/2005 : Modération de trafic « Route de Chiblins - Demande de crédit d'investissement.**

Christian Pierrehumbert, Municipal, rappelle que ce préavis est pratiquement le même que celui de mars. La nouveauté consiste dans le portail d'entrée, la modification du trottoir, la taille des îlots. L'entrée au village par la route de Chiblins sera en fait identique à celle qui a été acceptée route de Crassier.

A la création du préavis, des pourparlers étaient en cours avec Monsieur Lacôte et la Romande Energie. Celle-ci est prête à entrer en négociation. Deux options se présentent : l'achat du terrain, ou alors un échange avec le propriétaire des parcelles concernées. Le dialogue est ouvert

et nous avons bon espoir de pouvoir clore ce dossier rapidement. Le reste du projet reste identique.

Lecture du rapport de la commission ad hoc par W.L. Gubler.

Lecture du rapport de la commission de gestion par P. Widmer.

Philippe Widmer désire savoir ce qu'il advient de la demande de lignes blanches continues depuis le portail d'entrée au carrefour des Platanes.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'une discussion de plus aura lieu avec le Canton pour faire accepter ce projet.*

**Vote : le préavis No 65/2005 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.**

##### **5. Préavis No 66/2005 : Réfection de la « Route de la Florettaz et élargissement du chemin piétonnier » - Demande de crédit d'investissement**

Lecture du rapport de la commission ad hoc par Heinz Schmid.

Lecture du rapport de la commission de gestion par Dominique Fleury.

##### **Questions :**

Patrick Barras est tout à fait d'accord sur le fait que ce chemin piétonnier est d'un coût exorbitant, et se demande si l'on peut séparer les deux objets.

*Philippe Pellegrin répond que le préavis n'est pas dissociable en tant que tel, à moins qu'un conseiller propose un amendement.*

Patrick Barras relève qu'il serait important de refaire la route avant l'hiver et propose un amendement afin de séparer les deux objets. Traiter le problème de la route rapidement et se pencher à nouveau sur la question du chemin piétonnier pour le printemps.

Françoise Ramel rappelle que le montant présenté dans le préavis compte deux fois l'installation de chantier et demande - dans le cas où le préavis est accepté tel quel - que cette installation ne soit comptée qu'une fois. Ceci explique également pourquoi la commission ad hoc a opté pour la réfection des deux objets en même temps. Elle désire que la Municipalité se prononce sur les travaux à effectuer sur ce chemin.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que ce n'est pas l'installation du chantier qui est coûteuse. Les 5000.- FR englobent d'autres coûts, ce n'est pas là que l'économie va se faire. S'il y a volonté de dissocier les deux objets, le surcoût est négligeable. Au niveau de la route, il y a d'une part la réparation, d'autre part la pose d'un tapis. Pour l'élargissement du chemin, ce sont les fondations qui sont coûteuses. Ces deux objets sont complètement différents. On peut économiser entre 20 et 30 % si l'on réduit la fondation du chemin piétonnier (moins large et moins profond). La troisième option serait de voter le préavis tel que présenté et que la Municipalité s'engage de faire descendre le coût de 20 à 30 %.*

Heinz Schmid demande si la réfection de la route est réalisable avant l'hiver.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que oui, l'objectif initial était de réaliser ces travaux avant l'hiver.*

Heinz Schmid parle au nom de la commission ad hoc et réaffirme que ses membres ne souhaitent pas séparer les deux objets et préfèrent faire confiance à la Municipalité.

Patrick Barras demande si nous avons le droit de prendre en compte la proposition de la Municipalité. Si oui, l'amendement n'est pas nécessaire.

*Philippe Pellegrin répond qu'un cas similaire s'est déjà présenté, pour lequel le Conseil a fait un vote de confiance, et a fait siéger la commission ad hoc lors d'une séance de travail avec la Municipalité et les responsables des bureaux cantonaux. Plusieurs solutions sont possibles : voter le préavis tel que présenté, présenter l'amendement qui sépare les deux objets, ou proposer un 2<sup>ème</sup> amendement qui consisterait en un vote de confiance envers la Municipalité.*

*Jacques Ansermet, Syndic, ne conseille pas la séparation des deux objets. La mise en soumission ne fera pas économiser 30 %. Il propose une autre solution : le chemin actuel fait 80 cm; il sera élargi à 1.20m, ce qui est amplement suffisant. La Municipalité veillera à ce que le projet soit raisonnable mais pas luxueux.*

Patrick Addor pense que ce n'est pas un problème de confiance. Il désire que l'amendement séparant les objets soit maintenu.

Walter Louis Gubler rappelle que la commission ad hoc a mentionné plusieurs éléments qui rendaient peut-être la réfection de la route incomplète (eaux de ruissellement, etc.) et se demande quel surcoût ces travaux engendreraient.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'aucune étude n'a été faite pour infirmer ou confirmer les prix des travaux. Il y aura probablement 4000 FR à 5000 FR de dépassement si il faut faire ces modifications.*

Philippe Widmer demande si on peut évaluer le surcoût de différer les travaux ou le cas échéant si il y aurait des inconvénients majeurs à suivre l'amendement de Patrick Barras.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que les désagréments seront doubles pour les usagers puisque il y aurait deux mises en chantier différentes. De plus, il faudrait que la Municipalité présente un nouveau préavis pour le chemin piétonnier.*

Marc Ansermet pense que le prix de ce chemin piétonnier est disproportionné et inadmissible. Afin de ne pas freiner les choses, il propose que l'on attribue ce travail avec une diminution des coûts de 30 %.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, apporte les précisions suivantes : le coût de 66'400 FR constitue uniquement le surfacage du chemin. Si on enlève 20-30 % au projet, ce ne sera plus le même projet. Il ne faut pas s'attendre à ce que la mise en soumission réduise les coûts.*

Marc Ansermet estime que l'ingénieur doit revoir la chose en fonction d'une largeur et d'une profondeur moins conséquente.

Christian Flückiger propose le vote de confiance à la Municipalité.

Patrick Barras repose la question de l'amendement en demandant à la Municipalité de réduire le coût de 20-30 %. Il se demande tout de même s'il est judicieux de mandater un ingénieur pour un chemin piétonnier qui ne sera utilisé que par les poussettes et les piétons. Il estime aussi que même si l'on sépare les deux objets, des chantiers auront encore lieu à Chésereux et, par conséquent, cela ne devrait pas poser de problème de déplacer quelques machines pour améliorer le chemin piétonnier.

Philippe Widmer demande si il y a un projet global de chemins piétonniers entre les villages.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, pense que c'est une opportunité de commencer à Chésereux. Il rappelle que cette demande d'élargissement émane soit de conseillers soit d'habitants de la Commune.*

Jean-Claude Duperrex demande une précision par rapport à l'amendement de Patrick Barras, à savoir : voter pour le préavis tel que présenté mais avec la demande de réduction de coût du chemin piétonnier.

Jean-René Lepezzel propose qu'on vote pour l'amendement de Patrick Barras :

- Accepter le préavis no 66 tel que présenté sous réserve de l'amendement suivant : réduction du coût du chemin piétonnier de 20-30 % en modifiant sa géométrie.

Patrick Addor estime qu'on va à l'encontre de la logique et propose un deuxième amendement :

- d'accepter le préavis no 66 **sans** l'élargissement du chemin piétonnier.

Votation de l'amendement de Patrick Addor :

oui 11, avis contraires : 25 pas d'abstention

Votation de l'amendement de Patrick Barras :

oui 29 avis contraires : 7 1 abstention

Le préavis No 66 est accepté sous réserve de l'amendement suivant : réduction du coût du chemin piétonnier de 20-30 % en modifiant sa géométrie.

oui 31 avis contraires 3 3 abstentions

**6. Préavis No 63/2005 : STEP et Déchetterie de Gingins-Chésereux - Agrandissement du pont sur l'Asse et pose d'un portail automatique - Demande de crédit d'investissement.**

Lecture du rapport de la commission ad hoc : Philippe Bonny.

Lecture du rapport de la commission de gestion : Pascal Steimer

Questions :

Patrick Barras désire savoir si c'est bien le coût global de 100'000 FR qui sera pris pour moitié par la Commune de Gingins, soit 50'000 FR à notre charge.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond par l'affirmative. Il insiste également pour que nous donnions un signal fort à nos partenaires. Si d'aventure Gingins refusait, c'est bien le projet global qui ne serait pas réalisé.*

Roland Oppliger demande si il y aura une surveillance vidéo afin d'éviter les incivilités avec un portail à ouverture électronique.

*Jacques Ansermet, Syndic, précise que le projet porte sur le pont et le portail, mais il ne comprend pas d'autres équipements. S'il est vrai qu'il faut se soucier de l'incivilité, il faut cependant noter que ce portail n'est pas un luxe. Si une déchetterie est ouverte tout le temps, les habitants pouvant y accéder s'y rendront encore plus souvent et les incivilités seront grandement réduites. La Commune de Bassins fonctionne avec ce système depuis de nombreuses années : les employés communaux passent régulièrement. Pour les utilisateurs, c'est un grand avantage et un confort pour la commune.*

**Vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.**

**7. Propositions individuelles**

Georges Lacôte se demande si le moment ne serait pas judicieux pour la commune de placer des panneaux solaires sur l'école, vu le prix prohibitif du pétrole.

*Jacques Ansermet, Syndic, remercie pour cette question pertinente. Des discussions avancées ont lieu entre les communes sur des sujets d'écologie. Le bois est aussi dur à vendre. Il est question d'un hangar à plaquettes de bois pour le chauffage. La centrale de chauffage a 17-18 ans. Sa durée de vie moyenne est de 25 ans. Si elle vient à rendre l'âme, il serait alors possible de la modifier en introduisant le système de chauffage à bois, comme le feront aussi certainement les Communes de Crassier et La Rippe. Les Communes de Genolier et Begnins le font déjà. La Municipalité pense déjà à lancer une étude afin que le projet soit prêt lorsque la centrale sera en fin de vie. Les panneaux solaires sont facilement combinables avec le bois et seront sans doute pris en considération au moment voulu.*

Gisèle Michaud revient sur l'installation de bacs à fleurs destinés à ralentir le trafic sur les chemins du Courtillet et de la Fin. Elle estime que le déneigement entre les bacs sera plus difficile et relève également le gel qui sévit quasi tout l'hiver au bas du chemin de la Fin. Ayant

fait l'expérience de glisser sur route mouillée et de heurter les bacs de la Commune de Grens, elle se demande si il est judicieux d'installer des obstacles de ce type à cet endroit.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, relativise la difficulté et pense qu'il n'y a pas de souci à se faire pour le déneigement. Cependant, il note la remarque ayant rapport au gel et veillera à ce que cela ne devienne pas plus dangereux qu'actuellement.*

Danièle Herren revient de la question des zones de 30 km/h. M. Gubler avait demandé une zone 30 km/h pour le quartier des Uttins. Pour finir il ne se fait rien sur ce quartier et c'est sur le chemin du Courtillet que la zone 30 km/h se fera. D'autre part, elle se demande quelle est l'utilité des bacs à fleurs liés à une zone 30 km/h.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que la décision avait été prise en séance de municipalité de mettre toutes les routes qui ne sont pas en traversée en zone 30 km/h soit: les chemins de Montoset, de Montolier, les Uttins, En-la-Fin et du Courtillet.*

*Les véhicules vont trop vite, on ne peut créer de zone 30 km/h sans y faire des aménagements adéquats.*

Alfred Leyvraz remarque que le conseil est un conseil communal et non un conseil de quartier. Dès lors, M. Gubler peut faire des propositions pour des autres chemins dans le village que le sien.

Walter Louis Gubler confirme qu'il avait demandé la zone 30 km/h pour le quartier des Uttins et le chemin du Courtillet et En la Fin. D'autre part, comme le carrefour Chiblins et route de Grens sera mis en chantier le 5 octobre, il demande si quelque chose est prévu pour les « futés » qui emprunteraient le chemin de Montoset ou de Montolier afin d'éviter lesdits travaux.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'il y aura une période de 4-5 semaines pendant laquelle on ne pourra éviter le trafic de transit. Il sera même encouragé pendant 2 jours lors du surfacage final. Il faudra donc faire des concessions.*

Françoise Ramel pense que suivant le quartier touché, il serait bien d'avertir les gens qui ont de jeunes enfants qui prennent souvent la route comme terrain de jeux.

Marc Ansermet revient sur l'intervention de Mme Michaud. Si une zone 30 km/h est instaurée, il n'y a pas besoin de mettre en plus des bacs. Il privilégierait des places de parcs formant des chicanes, comme on le voit dans certaines communes, notamment à Gland.

Philippe Pellegrin a reçu un peu tardivement un appel du président de la société de Tir afin que le Conseil communal présente une équipe lors du concours de tir annuel. Il remercie chaleureusement Messieurs Marc Ansermet, Pascal Ansermet, Michel Dugrandpraz, Jean Robert Kuffer, et Georges Lacôte qui ont très gentiment accepté au pied levé de défendre les couleurs du Conseil Communal.

La séance se termine par une verrée offerte par la Municipalité.

Le président :

La secrétaire :

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer

Approuvé lors de la séance du 8 décembre 2005 avec la modification suivante :

Point 6 : « ne comprend pas d'autres équipements. »

Le président

La secrétaire :

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer